ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Calcul de la prime d'activité

Question écrite n° 42663

Texte de la question

M. Jean-Pierre Vigier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur les modalités de calcul de la prime d'activité, relatives notamment à la prise en compte de l'épargne imposable des ménages. En effet, alors que pour les personnes qui bénéficient de la prime d'activité, cette dernière constitue un complément de revenu particulièrement notable, certains ménages, qui ont pu progressivement se constituer une épargne, voient le montant de leur prime d'activité diminuer, compte tenu de la prise en compte des sommes imposables relevant de ladite épargne dans le calcul de la prime d'activité (article L842-4 du code de la sécurité sociale). Les épargnants se trouvent ainsi pénalisés par ce mode de calcul, qui amène les ménages concernés à subir une baisse de pouvoir d'achat. Aussi, il lui demande s'il est envisagé de réformer le mode de calcul de cette prime d'activité, afin de mieux inclure la situation des épargnants.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Vigier
Circonscription : Haute-Loire (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 42663
Rubrique : Emploi et activité
Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 23 novembre 2021, page 8423
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)